

RÉUNION À NEW-YORK DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

LE CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD s'est réuni à New-York les 15, 16, 18 et 26 septembre. La délégation du Canada avait à sa tête le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, et son suppléant au Conseil, M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Elle comprenait en outre M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'Etat-major général, M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances, ainsi que MM. D. V. LePan et James George, du ministère des Affaires extérieures.

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France (MM. Acheson, Bevin et Schuman) s'étaient réunis officieusement avant la convocation du Conseil. Aussi cette session a constitué, à beaucoup de points de vue, pour les douze ministres des Affaires étrangères, le prolongement des entretiens à longue portée concernant la défense de l'Ouest et les possibilités de participation de l'Allemagne occidentale, qui avaient été entamés par les Trois Grands.

Problèmes importants à l'étude

Les problèmes étudiés à cette réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord revêtaient une plus grande importance et ont été discutés plus ouvertement qu'à aucune des sessions antérieures. Les propositions qui y ont été formulées étaient, en effet, sans précédent en temps de paix. Elles avaient principalement trait, d'une part, à la création en Europe d'une armée unifiée de l'Atlantique, destinée à prévenir l'agression et disposant de moyens suffisants pour défendre la liberté en Europe, et de l'autre, aux problèmes connexes que présentent l'organisation, l'approvisionnement et le financement de cette armée par l'utilisation de toutes les ressources disponibles. Le Conseil s'est ajourné le 18 septembre, afin de permettre aux ministres de consulter leurs gouvernements sur les meilleurs moyens à prendre pour la mise en oeuvre de ces importantes propositions et sur les conditions dans lesquelles le capital humain et les ressources de l'Allemagne occidentale pourraient être utilisés.

Les délibérations ont repris et se sont terminées le 26 septembre. Au moment de la clôture, les ministres ont, à nouveau, affirmé l'unité des peuples libres qu'ils représentent et leur commune résolution de sauvegarder la paix, la sécurité et la liberté de la communauté atlantique.

Voici les principaux points du communiqué des ministres:

Le Conseil est convenu d'établir le plus tôt possible une armée unifiée, dont le commandement sera centralisé et qui sera en mesure de prévenir l'agression et d'assurer la défense de l'Europe occidentale.

Le projet d'armée unifiée, approuvé par le Conseil, se fonde sur les principes suivants:

1. L'armée sera créée sous l'autorité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et soumise à la direction politique et stratégique des institutions compétentes de cette Organisation.
2. L'armée sera placée sous les ordres d'un commandant suprême qui recevra une délégation d'autorité suffisante pour assurer l'organisation et l'instruction des contingents nationaux placés sous son commandement, au sein d'une force unifiée et efficace, en temps de paix comme en temps de guerre.
3. Le commandant suprême sera assisté d'un Etat-major international dans lequel seront représentées toutes les nations qui contribueront à la mise sur pied de cette armée.